



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/46/PV.87
5 août 1992

FRANCAIS

Quarante-sixième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 87e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 29 juillet 1992, à 10 heures

Président : M. SHIHABI (Arabie saoudite)

Hommage à la mémoire de Mohamed Boudiaf, Président du Conseil d'Etat suprême de la République démocratique et populaire d'Algérie

Hommage à la mémoire de Francis Bugotu, Représentant permanent des Iles Salomon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (Article 19 de la Charte) [114] (suite)

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapport du Bureau [8] (suite)

- a) **Demande de réouverture du point 116 de l'ordre du jour soumise par les Etats-Unis d'Amérique**
- b) **Note du Secrétaire général demandant la réouverture de l'examen du point 120 de l'ordre du jour**

Programme de travail

La séance est ouverte à 10 h 25.

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE MOHAMED BOUDIAF, PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT SUPREME DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE D'ALGERIE

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE FRANCIS BUGOTU, REPRESENTANT PERMANENT DES ILES SALOMON AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : J'ai le triste devoir ce matin, de rappeler à l'Assemblée générale la disparition tragique de S. E. M. Mohamed Boudiaf, Président du Conseil d'Etat suprême de la République démocratique et populaire d'Algérie.

Avant la tragédie qui lui a coûté la vie, M. Mohamed Boudiaf était l'une des personnalités les plus éminentes du Mouvement national algérien et un grand fils de l'Algérie, de la nation arabe et du continent africain. Il a joué un rôle historique dans la longue lutte pour l'indépendance algérienne et il a été un patriote dévoué, oeuvrant toute sa vie pour les intérêts les plus nobles de son pays et de son peuple. Au début de cette année, guidé par son dévouement inlassable à son pays, M. Boudiaf a répondu à l'appel du devoir national et a accepté d'assumer les fonctions de président du Conseil d'Etat suprême, pour servir son pays pour lequel il a finalement sacrifié sa vie.

La disparition tragique du Président Boudiaf est une grande perte pour l'Algérie et pour nous tous ici présents, qui apprécions le rôle de l'Algérie dans l'histoire de la nation arabe, du continent africain, du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation des Nations Unies.

Au nom de l'Assemblée générale, je prie le représentant de l'Algérie de bien vouloir transmettre nos très sincères condoléances au Gouvernement et au peuple algériens ainsi qu'à la famille du défunt.

J'ai également le triste devoir de rappeler à l'Assemblée la disparition de S. E. M. Francis Bugotu, Représentant permanent des Iles Salomon auprès de l'Organisation des Nations Unies.

L'Ambassadeur Bugotu a eu une carrière distinguée et constructive en tant que fonctionnaire et diplomate respecté. Au moment de sa disparition, le 9 juillet 1992, l'Ambassadeur Bugotu était également Ambassadeur aux Etats-Unis et Haut Commissaire au Canada. Nous garderons le souvenir du dévouement avec lequel il a servi son pays et la cause des Nations Unies.

Le Président

Au nom de tous ses amis et collègues réunis ici, je voudrais adresser à sa famille ainsi qu'au Gouvernement et au peuple des Iles Salomon nos condoléances les plus profondes et les plus sincères.

Je donne la parole au Secrétaire général.

Le SECRETAIRE GENERAL (interprétation de l'arabe) : Les hommes passent, mais les peuples survivent. Un être humain disparaît, mais les principes demeurent. Dans cet esprit, les nobles idéaux et les principes pour lesquels le leader disparu M. Mohamed Boudiaf a consacré sa vie n'ont pas disparu avec lui. Au contraire, ils ont été renforcés, non seulement au sein du peuple algérien mais aussi dans les coeurs des peuples du monde entier épris de stabilité, de sécurité et de paix.

(L'orateur poursuit en français)

Lorsque la nouvelle de l'assassinat de Mohamed Boudiaf traversa le monde, je me trouvais à Dakar, à l'occasion de la Conférence au sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Je fus, comme tous, frappé d'étonnement et d'inquiétude, pensant d'abord au destin singulier de cet homme droit, que la vie, à plusieurs reprises, avait fait sortir de toutes les séries, pensant aussi à l'Algérie, ce pays arabe avec qui j'ai vécu sa lutte pour l'indépendance, ce pays arabe plongé dans les inquiétudes d'un destin qui, de nouveau, hésite. J'ai condamné cet attentat si choquant et transmis à la famille de Mohamed Boudiaf l'expression de ma très sincère et très vive émotion.

Le Secrétaire général

Bientôt j'ai pu mesurer, parmi l'assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement africains présents à Dakar, combien l'action publique pouvait en quelques mois - à peine six mois, dans le cas de Mohamed Boudiaf - transformer en une image forte, vivante, riche de résonances, un individu jusqu'alors inconnu des grandes masses. L'image d'intégrité, de droiture, de fidélité à lui-même que Mohamed Boudiaf commençait à faire connaître bien au-delà de son pays, cette image est devenue en quelques heures un symbole que partagent aussi dans leur coeur une partie de ceux qui jusqu'alors l'avaient combattu ou qui, peut-être, ne l'avaient pas compris.

Ce symbole d'intégrité et d'amour du bien public, ce symbole que restera à jamais Mohamed Boudiaf dans la mémoire de son pays, est chaque jour plus fort, plus clair, plus respecté : c'est la plus cinglante réponse que les hommes peuvent donner à la violence et au fanatisme, et c'est aussi la plus cinglante réponse qu'il pouvait infliger à ses assassins.

(L'orateur poursuit en anglais)

Je voudrais maintenant rendre hommage à la mémoire de Francis Bugotu, Ambassadeur des Iles Salomon auprès de l'Organisation des Nations Unies.

J'ai été profondément attristé d'apprendre la disparition de l'Ambassadeur Francis Bugotu, le 9 juillet. Durant les deux années qu'il a passées aux Nations Unies, l'Ambassadeur Bugotu a fait montre du même engagement pour promouvoir la compréhension internationale que celui qu'il avait montré tout au long de sa carrière éminente dans les Iles Salomon et au cours de son service à l'étranger.

Je souhaite me joindre aux autres pour rendre hommage à sa mémoire et faire part de mes sincères condoléances au Gouvernement des Iles Salomon et à la famille de M. Bugotu.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de feu le Président du Conseil d'Etat suprême de la République démocratique et populaire d'Algérie, S. E. M. Mohamed Boudiaf, et de feu le Représentant permanent des Iles Salomon auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Francis Bugotu.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Je donne maintenant la parole au représentant de Madagascar, M. Noël Rakotondramboa, qui va parler au nom du Groupe des Etats d'Afrique.

M. RAKOTONDRAHMANA (Madagascar) : C'est au nom du Groupe des Etats d'Afrique que j'ai l'honneur de prendre la parole. Nous avons appris avec une grande consternation la disparition violente, le 29 juin dernier, de S. E. M. Mohamed Boudiaf, Président du Haut Comité d'Etat de l'Algérie.

L'Afrique a perdu une fois de plus un de ses valeureux fils, car nous reconnaissons en lui non seulement un ancien chef historique de la révolution algérienne, mais surtout un homme d'Etat courageux, animé d'une ferme volonté de rétablir la stabilité politique, économique et sociale de son pays. Il a assumé ses responsabilités à un moment crucial pour le sort de son pays, en toute conscience des dangers et des défis que cela impliquait, et tout cela, malgré son âge.

Au nom du Groupe des Etats d'Afrique, j'adresse notre vive sympathie et nos sincères condoléances au Comité d'Etat, au Gouvernement et au peuple algériens, ainsi qu'à la famille du défunt.

C'est également avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de S. E. M. Francis Bugotu, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent des Iles Salomon auprès de l'Organisation des Nations Unies, décès survenu le 9 juillet 1992. Bien que son séjour parmi nous ait été assez bref, nous gardons de lui le meilleur souvenir. Durant une brillante carrière consacrée au service de son pays et de ses compatriotes, il avait successivement occupé plusieurs postes importants.

Au nom du Groupe des Etats d'Afrique, je voudrais transmettre nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple des Iles Salomon, ainsi qu'à la famille du disparu.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'Ambassadeur Renagi Renagi Lohis, qui va parler au nom du Groupe des Etats d'Asie.

M. LOHIA (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (interprétation de l'anglais) :

Les dieux qui nous ont fait venir sur la Terre ont, dans leur dessein grandiose, légué aux peuples et à la communauté internationale de grands hommes et de grands dirigeants. Ce dessein est pour nous d'œuvrer pour le bien de la Terre et des cieux. Mais le décès du Président Mohamed Boudiaf n'est pas une manière de disparaître acceptable pour ses proches et ses collègues. Le monde et l'Assemblée doivent donc condamner tous les actes cruels de ce genre perpétrés aussi bien contre les grands de ce monde que contre les personnes ordinaires.

M. Lohia (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

La communauté internationale doit défendre les nobles principes de la moralité et du respect de la vie et doit saluer les bonnes actions. Les leaders sont donnés aux peuples pour faire preuve de leadership pour le bien de ces peuples et pour le bien du monde entier. Si l'on veut voir s'instaurer un jour la paix et la sécurité sur notre planète, il faut que la paix et la sécurité règnent d'abord entre les individus et les groupes. C'est pourquoi, en tant qu'individus, des plus humbles aux autorités les plus élevées de toutes nos nations, nous devons assurer la primauté du droit et de la justice pour tous.

C'est donc avec une grande tristesse que le Groupe des Etats d'Asie a appris la disparition d'un dirigeant important et dévoué de l'Algérie. En son nom, je suis honoré de devoir demander à notre collègue, le Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies et à sa délégation, de transmettre au Gouvernement et au peuple algériens nos sincères condoléances et de leur faire savoir que nous partageons avec eux et avec tous leurs amis le fardeau de leur chagrin.

Nous déplorons par ailleurs la disparition de l'Ambassadeur Francis Bugotu, un ami et un collègue très cher, un homme qui a servi son peuple tant dans son village qu'au sein du Gouvernement des Iles Salomon et, ensuite, dans la région du Pacifique Sud, où il est devenu le Secrétaire général de la Commission du Pacifique Sud. Après avoir servi pendant de nombreuses années dans la région du Pacifique, l'Ambassadeur Bugotu a été envoyé en poste auprès de l'Organisation des Nations Unies pour servir non seulement le peuple de son pays et tous les peuples de la région mais également la communauté mondiale tout entière.

Dieu trace le destin de tout un chacun. Il savait que Francis avait servi son peuple, sa famille et la communauté mondiale, et que des moments comme celui-ci nous attendent tous. Il a disparu, mais nous savons que son esprit demeure parmi nous.

Nous croyons traditionnellement dans nombre de nos communautés, en Asie, en Afrique, en Amérique latine et partout, que toute chair née en ce monde doit périr, mais que l'esprit demeure. C'est de cette croyance que nous tirons notre force et le sens de l'unité, de la fraternité et de la communauté.

M. Lohia (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Nous rendons hommage à notre cher ami et collègue, leader de son propre droit, et demandons que le Chargé d'affaires de la Mission des Iles Salomon transmette au Gouvernement et au peuple des Iles Salomon, et à la famille endeuillée de Francis Bugotu, les condoléances des Etats membres du Groupe asiatique des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne la parole au représentant de l'Ukraine, M. Viktor Kryzhanivskiy, qui va parler au nom du Groupe des Etats d'Europe de l'Est.

M. KRYZHANIVSKIY (Ukraine) (interprétation de l'anglais) : En ma qualité de Président du Groupe des Etats d'Europe de l'Est, je voudrais rendre hommage à feu le Président Mohamed Boudiaf. Homme politique remarquable, il a grandement contribué à l'indépendance de son pays. Bien qu'en exil pendant près de 30 ans, le Président Boudiaf est toujours resté proche de son peuple. Il n'a jamais cessé ses efforts en vue de l'édification, dans son pays, d'une société démocratique et prospère. Dans une période très troublée pour son pays, Mohamed Boudiaf a été nommé Président du Conseil d'Etat suprême d'Algérie. Il a fait preuve de courage et a assumé la pleine responsabilité de l'avenir de son pays. Bien que la disparition tragique de Mohamed Boudiaf l'ait empêché de réaliser ses projets et ses aspirations, le souvenir de l'homme politique et de la personne remarquable qu'il était restera dans nos mémoires.

Je tiens également à rendre hommage à feu l'Ambassadeur Francis Bugotu. Ces dernières années, l'Ambassadeur Bugotu avait représenté son pays auprès de l'Organisation des Nations Unies tout en exerçant parallèlement les fonctions d'Ambassadeur auprès des Etats-Unis et de Haut Commissaire au Canada. Il a grandement contribué à consolider l'indépendance des Iles Salomon et, en sa qualité de Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, il a encouragé la coopération entre les Etats dans les efforts qu'ils déploient pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Son souvenir restera longtemps avec nous.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne la parole au représentant de Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui va parler au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. LAYNE (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (interprétation de l'anglais) : Les Gouvernements et les peuples des pays membres du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes transmettent leurs sincères condoléances au Gouvernement et au peuple algériens à l'occasion du décès prématuré et tragique du Président Mohamed Boudiaf, survenu le 29 juin 1992.

Nous voudrions également exprimer nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple des Iles Salomon qui pleurent la disparition de S. E. M. Francis Bugotu, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire et Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

La balle de l'assassin a une fois encore réduit au silence une grande personnalité. Le Président Boudiaf restera toujours présent dans nos mémoires en raison du rôle qu'il a joué dans la lutte de son pays pour l'indépendance. Les sages conseils et les jugements avisés de cet homme d'Etat chevronné sont perdus à jamais. Son pays et de nombreux autres le regretteront beaucoup, lui et le leadership dont il a fait preuve, particulièrement à l'heure actuelle.

Les coupables de cet acte horrible doivent être punis avec toute la rigueur de la loi.

La nouvelle du décès soudain de l'Ambassadeur Francis Bugotu, le 9 juillet 1992, nous a profondément choqués et attristés.

En tant que collègues, nous ne pouvons oublier le sympathique Francis, au sourire communicatif et à la personnalité plaisante. Il est en quelque sorte approprié qu'il soit décédé alors qu'il pratiquait le sport qu'il aimait, avec ses nombreux amis et collègues de toute la région du Pacifique Sud qui participaient au vingt-troisième Forum du Pacifique Sud, accueilli par les Iles Salomon.

Les accomplissements de l'Ambassadeur Bugotu en sa qualité de représentant de son pays lui ont valu le respect et l'admiration de tous, dans son pays, dans la région du Pacifique Sud et dans la communauté internationale tout entière.

Les Iles Salomon pleurent maintenant la perte d'un fils éminent, éducateur, diplomate, homme politique et sportif. La région du Pacifique Sud et la communauté internationale ont perdu un ami et un homme d'Etat. Il sera profondément regretté.

M. Layne (Saint-Vincent-et-les Grenadines)

Au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, les délégations de l'Algérie et des Iles Salomon sont respectivement priées de faire part de nos condoléances aux familles éprouvées du Président Boudiaf et de l'Ambassadeur Bugotu.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne la parole à M. Thomas Hajnoczi, de l'Autriche, qui va parler au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

M. HAJNOCZI (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, j'ai le triste devoir de transmettre, par l'intermédiaire de la délégation de l'Algérie, nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de l'Algérie pour le décès tragique et prématuré de S. E. M. Mohamed Boudiaf, Président de l'Algérie et Président du Conseil d'Etat suprême. Nous sommes encore sous le choc de l'assassinat odieux du défunt Président de l'Algérie. Son souvenir en tant que dirigeant remarquable de son pays, tant lors du processus de libération qu'au moment critique actuel de l'histoire de l'Algérie, restera à jamais dans nos mémoires. Il avait du courage et des principes. De par son décès, le peuple et le Gouvernement de l'Algérie ont perdu un héros et un patriote dévoué, et la communauté internationale a perdu un homme d'Etat dont les contributions en faveur de la paix et de la compréhension internationale seront regrettées.

Je saisis aussi cette occasion pour exprimer notre affliction et notre tristesse à la suite du décès de notre aimable et estimé collègue, feu le Représentant permanent des Iles Salomon, M. Francis Bugotu. Nous exprimons nos condoléances respectueuses à sa famille, au Gouvernement des Iles Salomon et à la Mission permanente des Iles Salomon auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne la parole au représentant des Etats-Unis, pays hôte.

M. HICKS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : C'est avec une profonde tristesse que je prends la parole, en ma qualité de représentant du pays hôte, pour exprimer les sincères condoléances du Gouvernement et du peuple des Etats-Unis d'Amérique ainsi que la sympathie personnelle de l'Ambassadeur Perkins au peuple et au Gouvernement de l'Algérie à la suite du décès tragique du Président du Conseil d'Etat suprême, M. Mohamed Boudiaf. C'était un patriote qui a servi son pays tant lors de sa lutte de libération qu'en période de nécessité extrême.

M. Hicks (Etats-Unis)

Nous regrettons profondément l'assassinat du Président Boudiaf et la mort et les blessures des autres victimes de cet événement violent du 2^o juin à Annaba. Nous condamnons cet acte de violence politique, et nous avons appelé toutes les parties en Algérie à empêcher toute autre effusion de sang. La violence ne peut tout simplement pas être la solution aux problèmes de l'Algérie.

En tant que représentant du pays hôte, je dois également prendre acte avec une profonde tristesse du décès prématuré de notre collègue, l'Ambassadeur Francis Bugotu, Représentant permanent des Iles Salomon auprès de l'Organisation des Nations Unies. L'Ambassadeur Bugotu était un représentant dévoué de son pays et un habile défenseur de ses intérêts au sein de cette instance internationale et d'autres tribunes mondiales. Il a servi son pays avec dignité et dévouement jusqu'à son décès inattendu au cours de la réunion des chefs de gouvernement du Pacifique Sud, le 9 juillet 1992.

Au nom du Gouvernement et du peuple des Etats-Unis d'Amérique, je tiens à transmettre nos plus profondes condoléances et celles de l'Ambassadeur Perkins à la famille de l'Ambassadeur Bugotu et au Gouvernement, au peuple et à la délégation qu'il a servis avec tant de compétence.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne la parole au représentant de l'Algérie.

M. HADID (Algérie) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de mon gouvernement, de vous exprimer nos vifs remerciements à vous-même, au Secrétaire général de notre Organisation, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, à l'ensemble des porte-parole des groupes régionaux ainsi qu'au représentant du pays hôte, qui ont bien voulu nous témoigner leurs sentiments de sympathie et nous exprimer leurs condoléances.

La tragique disparition du Président Mohamed Boudiaf, victime d'un lâche assassinat, constitue une dure épreuve pour le peuple algérien, qui a ressenti une profonde douleur devant ce crime inqualifiable contre une figure emblématique du Mouvement national algérien, un militant d'une intégrité unanimement reconnue, un homme de dialogue et d'ouverture qui a lutté jusqu'à son dernier souffle pour le triomphe de la liberté, de la dignité et du progrès. Le souvenir du Président Boudiaf restera à jamais vivant dans la mémoire de tout un peuple, auquel il s'est toujours identifié.

M. Hadid (Algérie)

Le peuple algérien et ses dirigeants, déterminés à poursuivre l'oeuvre du Président Boudiaf, qui a engagé l'Algérie dans une marche résolue vers la stabilité, la démocratie et le progrès, trouvent une précieuse source de réconfort dans les manifestations d'amitié et de soutien qui nous sont parvenues de partout à travers le monde.

Nous avons été très sensibles au renouvellement, aujourd'hui, de l'expression de ces sentiments de sympathie et de soutien, et je voudrais, au nom de mon gouvernement, vous réitérer une nouvelle fois notre gratitude à vous-même, Monsieur le Président, au Secrétaire général ainsi qu'à l'ensemble des délégations qui se sont associées, à travers les porte-parole des groupes régionaux, à l'hommage rendu au Président Boudiaf.

Je ne manquerai pas de transmettre au Gouvernement algérien ainsi qu'à la famille du Président Boudiaf les témoignages émouvants de sympathie et de solidarité qui ont été exprimés au sein de cette auguste Assemblée.

Je voudrais également associer ma délégation aux condoléances adressées au Gouvernement et à la délégation des Iles Salomon à l'occasion du décès de l'Ambassadeur Bugotu, qui sera regretté par ses nombreux amis aux Nations Unies, où il a su gagner l'estime et la considération de tous.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Je souhaite réitérer mes condoléances au Gouvernement et au peuple de l'Algérie.

Je donne la parole à M. Bata'anisia, des Iles Salomon.

M. BATA'ANISIA (Iles Salomon) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de dire quelques mots de remerciement à tous en cette occasion spéciale où nous rendons hommage à notre cher collègue, S. E. Francis Bugotu, Ambassadeur et Représentant permanent des Iles Salomon auprès de l'Organisation des Nations Unies, décédé le 9 juillet 1992 alors qu'il participait à la réunion des chefs de gouvernement du Pacifique Sud tenue à Honiara, aux Iles Salomon. Au nom du Gouvernement et du peuple des Iles Salomon ainsi que de la famille du regretté Francis Bugotu, je saisis cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, et remercier le Secrétaire général, les porte-parole des groupes régionaux et les membres des gouvernements respectifs des messages de sympathie et de condoléances que nous avons reçus. Votre appui réconfortant et vos paroles d'encouragement ont été grandement appréciés par notre gouvernement et notre peuple.

M. Bata'Anisia (Iles Salomon)

Les Iles Salomon ont perdu un homme de très grande valeur, un homme qui a réellement servi son pays et sa population dans la région du Pacifique Sud et au sein de l'Organisation mondiale. Néanmoins, je tiens à assurer tous les Etats Membres que les Iles Salomon continueront d'attacher une grande importance à cette organisation mondiale, et à dire que mon gouvernement examine actuellement la question de savoir qui pourra occuper de façon appropriée le poste laissé vacant auprès de l'Organisation des Nations Unies par le regretté Francis Bugotu.

Avant de terminer, je voudrais également, au nom du Gouvernement et du peuple des Iles Salomon, rendre hommage à feu le Président de l'Algérie, décédé de manière tragique. Je tiens également à transmettre les sincères condoléances de mon gouvernement à la Mission algérienne auprès de l'Organisation des Nations Unies. Je tiens à assurer tous nos collègues ici à l'ONU que leurs messages de condoléances seront transmis au Gouvernement et au peuple des Iles Salomon, ainsi qu'à la famille du regretté Francis Bugotu.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je remercie le représentant des Iles Salomon des paroles aimables qu'il m'a adressées, et je me permets de lui présenter à nouveau mes condoléances.

Les représentants des délégations suivantes ont demandé la parole pour une motion d'ordre : Etats-Unis, Royaume-Uni, Islande, Autriche, Australie, Slovénie, Croatie et Yougoslavie. Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique.

M. HICKS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Dans une lettre datée du 5 mai 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant adjoint des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, les Etats-Unis l'informent que la question s'est sérieusement posée de savoir si la Serbie-Monténégro prend la succession de la République fédérative socialiste de Yougoslavie. Nous l'informons en outre que tant que ces incertitudes n'auront pas été résolues, la participation des représentants de la Serbie-Monténégro aux travaux du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale devra être considérée comme ne préjugant pas de la manière dont ce problème sera réglé.

M. Hicks (Etats-Unis)

Depuis notre communication en date du 5 mai, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 757 (1992) du 30 mai, note que :

"... l'affirmation de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) selon laquelle elle assure automatiquement la continuité de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie comme Membre de l'Organisation des Nations Unies n'a pas été généralement acceptée."

(Résolution 757 (1992) du Conseil de sécurité, dixième alinéa du préambule)

Nous sommes fermement convaincus que la République fédérative socialiste de Yougoslavie n'existe plus, que la Serbie-Monténégro n'assure pas la continuité de la République fédérative socialiste de Yougoslavie et que, en conséquence, elle n'est pas autorisée à occuper le siège de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies.

Comme lorsqu'il s'agit d'autres questions relatives à la qualité de Membre, nous pensons que cette question doit être réglée par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité. Nous pensons que cela doit se faire le plus tôt possible. Jusqu'à ce moment-là, la participation de la Serbie-Monténégro aux travaux de l'Organisation des Nations Unies doit continuer d'être considérée comme ne préjugant pas de la manière dont cette question sera réglée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni.

M. WOOD (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres. La Communauté européenne et ses Etats membres ont rappelé à diverses reprises qu'ils n'acceptent pas que la République fédérative de Yougoslavie assure automatiquement la continuité de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie au sein des organisations internationales, y compris de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont répété cette position dans la déclaration qu'ils ont faite le 20 juillet 1992 dans laquelle ils précisent que la nouvelle fédération ne saurait être acceptée comme le successeur unique de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie.

M. Wood (Royaume-Uni)

Les questions relatives à la qualité de Membre de la Yougoslavie continuent d'être examinées au sein des organisations internationales, y compris de l'Organisation des Nations Unies. La présence de représentants de la Serbie et Monténégro aux réunions des Nations Unies ne préjuge donc pas de la position ni des mesures supplémentaires que la Communauté européenne et ses Etats membres pourront adopter pour s'opposer à la participation de la Yougoslavie aux travaux des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Islande.

M. SIGURDSSON (Islande) (interprétation de l'anglais) : J'ai demandé la parole pour que soit débattue une importante question de procédure au nom des pays nordiques - Danemark, Finlande, Norvège, Suède et Islande. Les pays nordiques tiennent à s'associer à la déclaration que vient de faire le Représentant du Royaume-Uni au nom des Etats membres de la Communauté européenne sur la même question de procédure.

De l'avis des Gouvernements des pays nordiques, la République fédérative de Yougoslavie, nouvelle entité qui ne comprend que deux anciennes républiques yougoslaves, ne doit pas être considérée automatiquement comme le successeur de l'Etat de la République fédérative socialiste de Yougoslavie. La question devrait être réglée conformément aux procédures d'admission appropriées aux institutions internationales pertinentes.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne la parole au représentant de l'Autriche.

M. HAJNOCZI (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Dans une déclaration que nous avons fait distribuer en tant que document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité en date du 5 mai, et en de nombreuses autres occasions depuis lors, la position du Gouvernement autrichien a clairement été définie : il n'y a pas de base juridique pour justifier la continuité automatique de l'existence légale de l'ancienne, et maintenant défunte, République fédérative socialiste de Yougoslavie par la nouvelle fédération de Serbie et Monténégro qui, par conséquent, ne saurait être considérée comme le successeur de la Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies.

M. Hajnoczi (Autriche)

Pour qu'il nous soit possible de reconnaître au plan international la République fédérative de Yougoslavie, il faut que soient respectées les lignes directrices sur la reconnaissance de nouveaux Etats, adoptées par la Communauté européenne le 16 décembre 1991. A cet égard, l'Autriche appelle particulièrement l'attention des membres de l'Assemblée sur les dispositions relatives à la protection des droits de l'homme et des droits des groupes ethniques.

La présence des représentants de la Serbie et Monténégro aux réunions des Nations Unies doit être considérée comme ne préjugant pas de la manière dont cette question sera réglée. Cependant, nous sommes formement convaincus que cette question doit être réglée d'urgence.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne la parole à la représentante de l'Australie.

Mme BIRD (Australie) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation souhaite dire officiellement que l'Australie n'a pas accepté l'affirmation de la République fédérative de Yougoslavie selon laquelle elle assure automatiquement la continuité de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie. L'Australie réserve donc sa position quant à la qualité de membre de la République fédérative de Yougoslavie et quant aux questions relatives à sa représentation auprès des organisations internationales.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovénie.

M. KERSTEIN (Slovénie) (interprétation de l'anglais) : La délégation de la Slovénie s'associe aux vues qui viennent d'être exprimées par les représentants des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de l'Islande, de l'Autriche et de l'Australie concernant la qualité de membre de la Yougoslavie et sa participation aux travaux des organisations internationales, y compris l'Organisation des Nations Unies.

M. Korstoin (Slovénie)

Nous voudrions réaffirmer la position exprimée à plusieurs reprises par le Gouvernement de la Slovénie selon laquelle la République fédérative socialiste de Yougoslavie a cessé d'exister, et la République fédérale de Yougoslavie ne peut pas lui succéder automatiquement au siège de la République fédérative socialiste de Yougoslavie dans les organes internationaux, y compris l'Organisation des Nations Unies.

Par conséquent, la participation de la délégation de la Yougoslavie à cette séance, ainsi qu'aux autres réunions des Nations Unies, ne porte en aucun cas préjudice à la solution définitive de ce problème.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. NOBILO (Croatie) (interprétation de l'anglais) : La République de Croatie appuie également la position d'un nombre croissant d'Etats Membres qui contestent l'appartenance de la République fédérative socialiste de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies, qui est maintenant revendiquée par la nouvelle fédération formée par la Serbie et Monténégro non reconnue internationalement. Les atrocités commises par la Serbie et Monténégro contre les civils de la République de Croatie et de la République de Bosnie-Herzégovine et appelées "le nettoyage ethnique" constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international. Cela justifie la prompte recherche d'un consensus au sein du Conseil de sécurité et au sein de l'Assemblée générale sur cette question.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Yougoslavie.

M. DJOKIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : La délégation yougoslave a demandé la parole, malheureusement, pour répondre aux déclarations que viennent de faire certains représentants quant à la continuité et à l'appartenance de la Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies. Je ne veux pas répondre aux allégations qui viennent d'être exprimées par le représentant de la Croatie, parce que je pense que la tribune de l'Assemblée générale ne devrait pas être utilisée à des fins de récrimination et d'affrontement.

Par conséquent, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, d'appeler l'attention des membres de l'Assemblée générale sur ce qui suit. Le 27 avril 1992, la Mission permanente de la Yougoslavie a remis une note

M. Djukic (Yougoslavie)

officielle au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'informant que l'Assemblée de la République fédérative socialiste de Yougoslavie, à sa réunion du 27 avril 1992, a promulgué la Constitution de la République fédérale de Yougoslavie. Aux termes de ladite constitution, dans le strict respect de la continuité de la personnalité internationale de la Yougoslavie, la République fédérale de Yougoslavie continuera à respecter tous les droits qui lui ont été conférés et à s'acquitter de toutes les obligations assumées par la République fédérative socialiste de Yougoslavie dans les relations internationales, y compris en ce qui concerne son appartenance à toutes les organisations internationales et sa participation aux traités internationaux ratifiés par la Yougoslavie ou auxquels elle a adhéré.

La République fédérale de Yougoslavie, en tant que Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, affirme son attachement sans réserve à l'Organisation mondiale et à la Charte des Nations Unies, et en tant qu'Etat fondateur de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et participant à cette conférence, adhère à tous les documents de la CSCE, notamment à l'Acte final d'Helsinki et à la Charte de Paris.

La République fédérale de Yougoslavie ne prétend pas être le seul successeur de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie, mais elle est fermement convaincue que la continuité de la Yougoslavie en tant qu'Etat et sa personnalité juridique sont conformes à la pratique établie dans les relations internationales dans toutes les situations analogues ainsi qu'aux normes internationales de conduite applicables dans des circonstances identiques, en particulier dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

La République fédérale de Yougoslavie n'est pas un nouvel Etat, mais elle est plutôt la restructuration et la continuation de l'ancienne Yougoslavie, cette fois sur un territoire réduit. Par conséquent, la République fédérale de Yougoslavie poursuivra la politique étrangère de la Yougoslavie dans le cadre de la coopération la plus large et la plus équitable possible, compte tenu de tous les facteurs internationaux.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je tiens à informer les représentants que toutes les observations ainsi faites seront consignées au procès verbal de cette séance.

POINT 114 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ARTICLE 19 DE LA CHARTE) (A/46/868/Add.2)

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur le document A/46/868/Add.2, qui contient une lettre qui m'a été adressée par le Secrétaire général, dans laquelle il m'informe que depuis la publication de ses communications en date du 4 février et du 13 avril 1992, le Nicaragua a effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de ses arriérés en deçà du seuil visé à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée prend dûment note de cette information?
Il en est ainsi décidé.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX : RAPPORT DU BUREAU

- a) DEMANDE DE REOUVERTURE DU POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR SOUMISE PAR LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE (A/46/952)
- b) NOTE DU SECRETAIRE GENERAL DEMANDANT LA REOUVERTURE DE L'EXAMEN DU POINT 120 DE L'ORDRE DU JOUR (A/46/934 et Add.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Nous passons maintenant à la lettre que le Représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique a adressée au Secrétaire général (A/46/952), dans laquelle les Etats-Unis d'Amérique demandent, au nom également de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, du Canada, de la Fédération de Russie, du Japon, des Philippines, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Tchécoslovaquie, que l'examen du point 116 de l'ordre du jour, intitulé "Régime commun des Nations Unies", soit rcuvert dès que possible, pendant la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, dans le but d'examiner l'incidence sur le régime commun des Nations Unies de la décision du Conseil d'administration de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à sa dernière session, au sujet du paiement d'indemnités spéciales de fonction.

Compte tenu de cette demande, puis-je considérer que l'Assemblée ne s'oppose pas à la réouverture de l'examen du point 116 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Les membres se souviendront qu'à sa 3e séance plénière, le 20 septembre 1991, l'Assemblée a renvoyé ce point à la Cinquième Commission.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite de nouveau renvoyer ce point à la Cinquième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Maintenant, nous allons examiner la demande contenue dans la note du Secrétaire général publiée sous la cote A/46/934. A propos de cette demande, un rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola a été publié sous la cote A/46/934/Add.1.

Le Président

Dans sa note, le Secrétaire général informe l'Assemblée générale que, dans son rapport au Conseil de sécurité (S/23671 et Add.1), il recommandait, notamment, que le mandat, les effectifs et la composition de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) soient élargis par l'adjonction d'un bureau de la Représentante spéciale en Angola, qui sera chargé de coordonner toutes les activités de l'ONU relatives au processus de paix en Angola et d'une division électorale chargée d'observer et de vérifier le processus électoral en Angola jusqu'à sa conclusion.

Il informe, en outre, l'Assemblée que le Conseil de sécurité, par sa résolution 747 (1992) du 24 mars 1992, a approuvé entre autres, son rapport et a décidé d'élargir le mandat d'UNAVEM II pour le reste de sa durée actuelle.

Afin de permettre à l'Assemblée d'examiner les propositions de financement du Secrétaire général qui permettent à UNAVEM II de s'acquitter de ses nouvelles responsabilités, il sera nécessaire de rouvrir l'examen du point 120 de l'ordre du jour, intitulé "Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola".

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite rouvrir l'examen du point 120 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : A sa 3e séance plénière, l'Assemblée a renvoyé le point 120 de l'ordre du jour à la Cinquième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite encore une fois renvoyer à la Cinquième Commission le point 120 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Le Président de la Cinquième Commission sera informé des décisions que nous venons de prendre.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je voudrais informer les membres que la prochaine séance plénière de l'Assemblée aura lieu vendredi 31 juillet, à 10 heures, et sera consacrée à l'examen de l'admission de la République de Géorgie à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des rapports de la Cinquième Commission sur les points 116 et 120 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 25.